

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Convention L'Attitude Provence 2017/2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la création d'une convention-cadre « L'Attitude Provence » pour tout nouveau partenaire qui souhaite intégrer le dispositif à compter du 1er septembre 2017 avec une fin de validité arrêtée au 31 août 2018,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les structures partenaires la convention-cadre « L'Attitude Provence », dont le projet est annexé au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée